



# Maison des Jeunes et de la Culture

## Fiche d'inscription-Saison 2019/2020



**Les valeurs de la MJC : Laïcité, Rencontres, Solidarité, Projets.**

Date d'inscription    /    /

Ancien adhérent  OUI  NON

### Coordonnées

NOMS DE FAMILLE.....

Adresse.....

Code postal

Ville.....

Téléphone

Téléphone

Courriel .....@.....

J'autorise la MJC à utiliser mon adresse électronique pour m'informer des événements (Assemblée générale, soirées...)  OUI  NON

### Personnes à prévenir en cas d'urgence

Noms et qualité.....

Téléphone.....

(père, mère).....

Téléphone.....

Autres.....

Téléphone.....

### Inscriptions

Nom Prénom	Sexe	Date de Naissance	Age	Nom de l'Activité	Nom de l'Activité	Nom de l'Activité	Adhésion (enfant ados adulte)

### Ventilation des règlements

	Sept	Oct	Nov	Dec	Janv	Fev	Mars	Avril	Mai	Juin
Chèque										
Espèces										

Chq Vac*	
Coup S*	
CCAS	
CE	
CD 42	
St Joseph	

#### La carte d'adhérent, c'est quoi ?

L'adhésion à la M.J.C est nécessaire pour la pratique des activités, elle fait de vous un membre de l'Association et vous permet donc de participer à l'Assemblée Générale et éventuellement de présenter votre candidature au Conseil d'Administration.

Elle est valable pour l'année scolaire et se renouvelle en Septembre.

Elle atteste également de votre assurance individuelle pour la pratique des activités.

#### Montant de l'adhésion

Moins de 13 ans : 8.50€

Autre MJC : .....

De 13 à 17 ans : 13.50€

18 ans et plus : ...18€

\*Les chèques vacances et coupons sports devront nous parvenir pour les activités annuelles avant le 30/11/2018

### Autorisation de sortie (pour les mineurs uniquement)

J'autorise mon enfant .....  OUI  NON

### Droit à l'image

J'autorise la MJC à utiliser mon image/ celle de mon enfant, dans le cadre de la promotion des activités MJC .....  OUI  NON

## Le règlement intérieur est disponible à l'accueil

### Responsabilité de la MJC

La MJC n'est responsable de l'enfant mineur que pendant la durée de l'activité.

### Responsabilité des parents

#### Avant l'activité :

Les parents sont responsables de leur enfant jusqu'à sa prise en charge par le technicien d'activité, **ce qui veut dire qu'ils vérifient à chaque séance la présence de l'animateur.**

Cette démarche est encore plus indispensable pour les activités qui se déroulent dans les locaux annexes de la MJC (gymnase, salles municipales ...)

En effet, un imprévu peut empêcher le technicien d'activité d'être présent, et il n'est pas toujours possible d'en informer les parents en temps voulu. Pour ces raisons, nous vous remercions de nous communiquer votre numéro de téléphone afin de vous informer au plus vite.

La MJC se dégage de toute responsabilité quant aux objets de valeurs laissés dans les vestiaires.

#### Après l'activité :

Récupérer votre enfant à l'horaire de fin du cours car à la fin du cours, votre enfant est à nouveau sous votre responsabilité.



### Règlement relatif aux activités

- Pour être admis au cours ou à l'atelier, vous devez avoir effectué **un passage par l'accueil** de la M.J.C pour vous inscrire.

- Paiement possible en trois fois : Septembre, Octobre, Novembre (Chèques établis à l'avance ou par prélèvement automatique).

- Modes de règlements : Chèques Espèces, CB, prélèvements automatiques, chèques vacances, coupons sports et coupons CCAS.

- Sauf mention particulière, nos tarifs sont calculés sur la base d'un calendrier allant de mi-septembre à mi-juin. (Semaine du Festival des Activités incluse). Les jours fériés et courts arrêts maladies ne sont pas récupérés. Si arrêt maladie de plus de 3 semaines, soit la MJC remplace l'animateur, soit un avoir valable 1 an sera établi. En aucun cas cet avoir ne pourra être converti en remboursement.

- Toute inscription est ferme et définitive, **aucun remboursement ne peut être exigé.**

Le report sur certaines autres activités régulières au même tarif pour la même personne est possible. - Les seuls remboursements accordés sont arrêts maladies de plus de 3 mois (sur présentation d'un certificat médical dans les 3 mois suivant l'arrêt maladie) et un déménagement en cours d'année ne permettant plus géographiquement de pratiquer l'activité, sur présentation d'un justificatif dans les 3 mois. **Tout remboursement fera l'objet de retenues pour frais de dossier.**

Le Conseil d'Administration ou la direction de la M.J.C peuvent être amenés à modifier les modalités d'inscription, d'organisation et de tarifs s'ils le jugent nécessaire pour le bon fonctionnement de l'association.

### Certificat médical

Pour certaines activités physiques ou sportives, un certificat médical doit obligatoirement être fourni par l'adhérent. La MJC et le technicien d'activité se réservent le droit de refuser l'accès à une personne qui n'aurait pas fourni ce document.

### Réductions/aides

**Les Réductions ne sont pas applicables aux packs, forfaits, stages ou tarifs à la carte ou activités non hebdomadaires ainsi qu'aux activités égales ou inférieures à 70 euros.**

- une remise de 5% du montant de l'activité sera accordée sur les montants dus pour l'inscription de tous les membres d'une même famille (vivant sous le même toit, justificatif demandé) sauf montant de l'adhésion.

- 20% de remise seront consentis sur le prix de la deuxième activité souscrite par un seul et même adhérent, la plus chère des deux étant réputée la première.

- Pour les moins de 18 ans, aide de la commune pour participer à une activité (voir conditions en Mairie / CCAS)



### Validation de l'inscription et consentement

Je consens à fournir l'ensemble des informations demandées sur cette fiche afin d'établir mon inscription (ou celle de mes enfants) à la MJC pour la saison en cours, selon les statuts de la MJC, dans le cadre de la réglementation DDCCS en vigueur et des obligations CAF.

Les données sont utilisées pour nous contacter, établir le suivi des présences, vous faire bénéficier de certaines aides financières, ou appliquer un tarif réduit et pour établir les statistiques de fréquentation demandées par nos financeurs.

Ces informations sont conservées 3 ans (**validité actuelle des justificatifs médicaux**)

Ces informations sont traitées, uniquement par le personnel de la MJC ou/et des partenaires ou/et de ses bénévoles référents d'une activité. Tous ici sont soumis et informés du RGPD (**Règlement général sur la protection des données personnelles**) en vigueur. A tout moment, vous pouvez exercer vos droits, (demander vos données personnelles, retrait de ces données.) par mail à la MJC de St Martin la plaine (en fin de saison).

VALIDATION DE L'INSCRIPTION

Date :  
Signature